



**RETURN BIDS TO:**

**RETOURNER LES SOUMISSIONS À:**

Réception des soumissions - TPSGC / Bid Receiving -  
PWGSC  
1550, Avenue d'Estimauville  
1550, D'Estimauville Avenue  
Québec  
Québec  
G1J 0C7

**SOLICITATION AMENDMENT  
MODIFICATION DE L'INVITATION**

The referenced document is hereby revised; unless otherwise indicated, all other terms and conditions of the Solicitation remain the same.

Ce document est par la présente révisé; sauf indication contraire, les modalités de l'invitation demeurent les mêmes.

**Comments - Commentaires**

**Vendor/Firm Name and Address  
Raison sociale et adresse du  
fournisseur/de l'entrepreneur**

**Issuing Office - Bureau de distribution**  
TPSGC-PWGSC  
601-1550, Avenue d'Estimauville  
Québec  
Québec  
G1J 0C7

<b>Title - Sujet</b> Réfection du quai de Percé	
<b>Solicitation No. - N° de l'invitation</b> F3731-190020/A	<b>Amendment No. - N° modif.</b> 004
<b>Client Reference No. - N° de référence du client</b> 722797002	<b>Date</b> 2019-10-03
<b>GETS Reference No. - N° de référence de SEAG</b> PW-\$QCM-032-17752	
<b>File No. - N° de dossier</b> QCM-9-42095 (032)	<b>CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME</b>
<b>Solicitation Closes - L'invitation prend fin</b> <b>at - à 02:00 PM</b> <b>on - le 2019-10-15</b>	
<b>Time Zone</b> Fuseau horaire Heure Avancée de l'Est HAE	
<b>F.O.B. - F.A.B.</b>	
<b>Plant-Usine:</b> <input type="checkbox"/> <b>Destination:</b> <input checked="" type="checkbox"/> <b>Other-Autre:</b> <input type="checkbox"/>	
<b>Address Enquiries to: - Adresser toutes questions à:</b> Girard, Isabelle	<b>Buyer Id - Id de l'acheteur</b> qcm032
<b>Telephone No. - N° de téléphone</b> (418) 649-2847 ( )	<b>FAX No. - N° de FAX</b> (418) 648-2209
<b>Destination - of Goods, Services, and Construction:</b> <b>Destination - des biens, services et construction:</b>	

**Instructions: See Herein**

**Instructions: Voir aux présentes**

<b>Delivery Required - Livraison exigée</b>	<b>Delivery Offered - Livraison proposée</b>
<b>Vendor/Firm Name and Address</b> <b>Raison sociale et adresse du fournisseur/de l'entrepreneur</b>	
<b>Telephone No. - N° de téléphone</b> <b>Facsimile No. - N° de télécopieur</b>	
<b>Name and title of person authorized to sign on behalf of Vendor/Firm</b> <b>(type or print)</b> <b>Nom et titre de la personne autorisée à signer au nom du fournisseur/ de l'entrepreneur (taper ou écrire en caractères d'imprimerie)</b>	
<b>Signature</b>	<b>Date</b>

---

## MODIFICATION 004

### TITRE : RÉFECTION DU QUAI DE PERCÉ, PERCÉ, GASPÉSIE, QUÉBEC

Inclus dans la présente modification :

1. Questions et réponses 8 à 11
- 

QUESTIONS ET RÉPONSES 8 à 11 :

**Question 8 :** Section 31 53 13.01 Caissons à claire-voie en bois

- a) Partie 1, 1.2.6. Il est spécifié Forest Stewardship Council (FSC) - Est-ce que l'accréditation SFI est acceptable?
- b) Partie 2, 2.1.2. La qualité du bois fait référence au paragraphe 130.B et 131.B qui est de qualité #1. Pour le quai de Carleton, 30% maximum de #2 était accepté - Est-ce que c'est encore le cas pour le quai de Percé?

**Réponse 8 :**

- a) Nous acceptons la certification SFI. Nous demandons à ce que le bois soit complètement estampillé à cet effet.
- b) Oui, un maximum 30% de bois de qualité 2 est acceptable pour la construction des encaissements.

**Question 9 :** Section 35 51 25 Quais flottants

Partie 2 - 2.2.4. Il est spécifié que la qualité du bois sera #1 ou Standard selon les règles NLGA - À quel paragraphe de la NLGA fait-on référence ?

**Réponse 9 :** Article 131b. des Règles de classification pour le bois d'œuvre canadien.

**Question 10 :** Section 06 05 73 Traitement du Bois

- a) Partie 1, 1.4.1.2. Il est mentionné sur les attestations de conformité qu'on doit mettre la proportion des faces de cœur/faces d'aubier. Dans le cas de la pruche, cela est-il considéré comme 100% cœur?
- b) Partie 2, 2.1.2.1. Il est mentionné Platelage de bois : Azole de cuivre (CA) à rétention maximale - Est-ce que la rétention au refus est acceptable?
- c) Partie 2, 2.1.2.2. Il est mentionné Autre pièces de bois : ACC rétention maximale - Quelles sont les autres pièces de bois ?
- d) Partie 3, 3.1.1. Il est mentionné Traiter toutes les pièces de bois conformément à la norme CAN/CSA-080-M [...] jusqu'à l'obtention d'une rétention conforme à l'article 9.8.2 ou selon les indications du fabricant – Est-ce selon l'article 9.8.2 ou selon les indications du fabricant, pour tout le bois ?

**Réponse 10 :**

- a) Oui.
- b) Oui.
- c) Il y a notamment les garde-roues.

d) L'article 9.8.2 de la norme CAN/CAS-080-M doit être suivi pour la préservation du bois composant l'encaissement. Les indications du fabricant doivent être suivies pour le platelage de bois seulement.

**Question 11 : Sections 06 15 00 Platelage en bois**

Partie 2, 2.1.2. Il est mentionné Inciser le bois pour le traitement selon la méthode de micro-incision sur 3 faces non-visibles. S'assurer que l'agent de préservation forme une enveloppe profonde et uniforme. – Il est impossible d'obtenir une enveloppe profonde et uniforme sur la face non-incisée. Pouvez-vous valider?

**Réponse 11 :** Il est acceptable que la face supérieure non-incisée n'ait pas une pénétration de l'agent de préservation égale à celle des faces incisées.

---

**\*\*\* TOUTES LES AUTRES MODALITÉS DEMEURENT INCHANGÉES\*\*\***